



Photos : GEVES et Dubois

# Comment déposer un COV ?

## Auprès de qui ?

### Les critères de dépôts et le circuit technique



Photos : GEVES et Dubois

# Plan

Protection / Inscription au catalogue

COV : Dépôt de la demande

COV : Examen technique



# Protection / Inscription au catalogue

## COV

= attribution d'un droit exclusif d'exploitation

DROIT PRIVE

## Catalogue Officiel

= autorisation de mise en marché de semences ou plants

DROIT PUBLIC



Photos : GEVES et Dubois



Photos : GEVES et Dubois

## COV :

Convention internationale UPOV

Loi dans chaque état adhérent

Règlement communautaire 2100/94

Dépôt à l'initiative de l'obteneur

Base pour valoriser son effort d recherche

Droit limité dans le temps (25 ou 30 ans)

Applicable à toutes les espèces végétales



## Catalogue officiel :

Directives communautaires transcrites en droit national  
Application obligatoire dans tous les états membres de l'UE  
Marché unique, libre circulation  
Contrôle de la loyauté et de la qualité des semences  
Pas de limite dans le temps, inscription renouvelable



## COV / Brevet :

Libre accès à la variabilité génétique

Critère de nouveauté moins strict

Description de la variété + matériel végétal représentatif

Brevet sur variété interdit en UE



# COV / Dépôt de la demande

Auprès d'un service mis en place par chaque état membre (CPOV en France) ou par une organisation supra nationale (OCVV)

Dossier : 1 demande

1 dossier technique

Matériel végétal pour l'examen technique



Photos : GEVES et Dubois



# COV / Critères et examen technique

Critères : Distinction  
Homogénéité  
Stabilité  
Nouveauté  
Dénomination

} DHS

Pas de critère de valeur d'utilisation



Photos : GEVES et Dubois



Photos : GEVES et Dubois

**Distinction** : Variété distincte de toute variété notoirement connue

**Homogénéité** : Variété suffisamment homogène pour les caractères de description (lien avec D et S)

**Stabilité** : Variété restant identique dans le temps

**Nouveauté** : Pas de vente ou d'offre à la vente avant le dépôt  
Délai de grâce

**Dénomination** : Désignation générique de la variété ( $\neq$  marque)



Examen sur matériel végétal représentatif

Essai au champ ou en serre

Description d'un ensemble de caractères phénotypiques sur 1 ou plusieurs cycles végétatifs : protocoles UPOV ou OCVV

Collection de référence de variétés notoirement connues

Différence  $\neq$  Distinction